

AVRIL-MAI 2020

Prix Zone fcfa: 300 F Prix Zone Euro: 1 €

Mensuel Ouest-Africain

Éditorial

COVID-19: maintenir et accroitre la vigilance

C'est un impératif! La lutte contre la COVID-19 passe inéluctablement par le maintien et l'accroissement de la vigilance en ce qui concerne les mesures édictées par les Etats et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour briser la chaîne de propagation du virus. Pour venir à bout du Coronavirus qui donne le tournis aux humains depuis sa découverte il y a plus de 5 mois à Wuhan, en Chine, les Ivoiriens et plus généralement les Africains n'ont pas le choix : s'ils veulent combattre et vaincre ce mal, ils ne doivent laisser aucune place à la légèreté, à l'indiscipline et à l'irresponsabilité dans la conduite des programmes mis en place pour contrer la maladie à Coronavirus.

Suite P.2

CORONAVIRUS À ABIDJAN

DANGER ÀL'ABATTOIR DE PORT-BOUËT





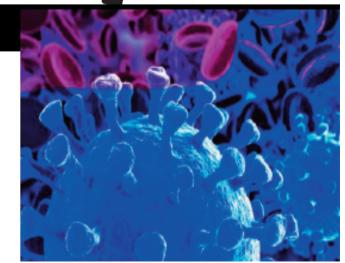
- CE QUI SE PASSE SUR LES LIEUX
- DR DAGNOGO KOMISSIRI (DIRECTEUR DES ABATTOIRS) PARLE:

«IL FAUT ÊTRE INQUIET...»

COVID-19/TRANSMISSION PAR LES ANIMAUX

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

• RÉVÉLATIONS D'EXPERTS FRANÇAIS



Suite Éditorial

Par BOSSIEHI Sylvain

Nécessairement, ils se doivent de renforcer le respect des règles de prophylaxie sanitaire composées de mesures barrières que sont le lavage des mains, la distanciation, le port du masque...avant que ne soit trouvé un moyen de prophylaxie médicale avec un vaccin qui soit véritablement efficace.

Comme toutes les fois qu'apparait un virus, l'avènement de la COVID-19 a bouleversé nos habitudes qu'elles soient sanitaires, relationnelles, professionnelles et alimentaires. Dès l'éclatement de la crise sanitaire due au nouveau Coronavirus, de nombreuses questions ont fusé concernant le comportement que devraient adopter les consommateurs pour éviter de propager le virus mais aussi pour savoir les risques encourus en consommant tels ou tels aliments. BETAIL D'AFRIQUE, dans sa présente édition, s'intéresse au sujet, avec un focus sur le secteur de prédilection qui est le bétail et ses dérivés. Sur la question cruciale de la transmission de la maladie via les animaux domestiques, d'élevage ou les aliments contaminés, des experts dont ceux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de France, ont conclu qu'«à la lumière des connaissances scientifiques disponibles, il n'existe aucune preuve que les animaux de compagnie et d'élevage jouent un rôle dans la propagation du virus SARS-CoV-2 à l'origine de cette maladie. En conséquence, une éventuelle transmission par un aliment implique nécessairement la contamination de cet aliment par un malade ou une personne infectée par le virus, lors de la manipulation ou de la préparation du repas. (...) L'Agence rappelle que la cuisson et les bonnes pratiques d'hygiène, lors de la manipulation et la préparation des denrées alimentaires, préviennent efficacement la contamination par le virus SARS-CoV-2». Cette déduction rejoint la thèse du chercheur ivoirien, le Docteur-vétérinaire Dagnogo Komissiri, Directeur des abattoirs et de l'hygiène alimentaire du District d'Abidjan. Pour ce spécialiste qui s'est attelé, dans l'interview lumineuse et informative qu'il nous a accordée, à battre en brèche les croyances qui mettent en doute la consommation de la viande, le respect des bonnes conditions hygiéniques d'abattage des bêtes dans les abattoirs et la cuisson optimale de la viande sont des freins au développement de la maladie à Coronavirus et valent leur pesant d'or dans la lutte que la planète mène contre ce mal en ce début de nouvelle décennie. Avant donc que ne soit trouvé le vaccin qui viendra réveiller le monde du cauchemar que lui impose le virus COVID 19, la garde de la vigilance ne doit être baissée en aucun cas. Cela concerne aussi le secteur bétail-viande dont les activités n'ont pas été suspendues par la propagation du Coronavirus. En amont et en aval de la chaîne de l'alimentation en viande de bonne qualité en cette période de crise sanitaire, c'est-à-dire de la production (élevage) à la consommation, les acteurs doivent être sensibilisés sur le strict respect des recommandations gouvernementales et des règles prises par les responsables de chaque secteur entrant dans le processus. Par ailleurs, les différents protagonistes de ce domaine doivent être informés des mesures dissuasives et coercitives existantes pour ramener à l'ordre toute personne qui jouerait à ruser avec lesdites mesures. Aussi, dans un secteur où les échanges se font souvent avec des passe-droits et autres dessous de table, les agents chargés de faire respecter les consignes se doivent de comprendre que la lutte contre le nouveau Coronavirus est une question de vie ou de mort. Ils doivent donc jouer pleinement leur partition et faire en sorte que le virus ne fasse pas son trou dans ce secteur important parce qu'ils auront été avides et cupides. Tous les acteurs du secteur bétail et viande sont interpellés. Ils doivent être réceptifs aux messages des autorités et du Directeur des abattoirs du District d'Abidjan qui peuvent se résumer en un seul mot : vigilance. Le seul gage pour éviter que COVID 19 n'anéantisse les activités de ce secteur dynamique et stratégique, et ne contrarie la production, la commercialisation et la consommation de la viande

CORONAVIRUS A ABIDJAN

Danger sur l'abattoir de Port-Bouët

Ce qui se passe sur les lieux

Par Priscille HOUEGA

A l'abattoir de Port-Bouët, vendeurs et autres acheteurs de viande ne respectent pas toujours les gestes barrières édictés par les autorités pour freiner la propagation de la maladie à coronavirus. Le constat de ''BE-TAIL D'AFRIQUE".

e 6 avril 2020, il est seize heures passées de quelques minutes quand notre équipe de reportage franchit le grand portail de l'abattoir d'Abidjan Port-Bouët. Ce lieu de commerce de viande, d'ordinaire grouillant de monde, est relativement vide et calme. Ce sont les effets collatéraux de la maladie à coronavirus, qui obligent les Abidjanais à éviter les rassemblements de plus de cinquante personnes.

Mais quand nous entrons dans le marché à viande, le constat est tout autre. Les gens y sont plus nombreux et les principales mesures (de port de masques et de la distanciation) pour limiter la propagation de la COVID-19 ne sont pas respectées par les bouchers, sinon par l'écrasante majorité d'entre eux. «Comme cet après-midi il n'y a pas trop de clients, j'ai préféré enlever mon masque», nous explique L.Z., qui a pourtant en face de lui de nombreux clients, dont la majorité n'est pas protégée. Et le boucher d'avouer : «Généralement, ici, les gens portent les masques les matins



Des bouchers sans masque à l'abattoir de Port-Bouët...

et les enlèvent les après-midis». Lorsque nous lui demandons si la Police effectue des contrôles dans ce lieu, L. Z. répond : «Oui, les po-

contrôler. Quand ils sont là, tout le monde prend les dispositions pour porter les gants et les cache-nez. On sait que les Policiers ont pour habitude de passer ici à l'abattoir tous les matins pour nous contrôler. Donc les matins, nous portons les gants et cache-nez et dans l'aprèsmidi on les enlève», persiste-t-il. De fait, l'endroit où se vend la viande au sein de l'abattoir de Port-Bouët se présente comme un véritable fover de contamination de la maladie à coronavirus. Il est vrai qu'aucune donnée officielle sur la propagation de la maladie ne le dit. Mais cet endroit, où se retrouvent generalement des populations venues de diverses communes d'Abidjan pour se procurer de la viande fraiche, pourrait constituer un danger et un terrain fertile pour la multiplication en Côte d'Ivoire des contaminés de la COVID 19.

liciers viennent eux-mêmes nous



... et certains avec des masques mal portés (Photos. HAP)



En effet, sur la base d'un rapport d'experts spécialisés, réunis par l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), il ressort qu'à la lumière des connaissances scientifiques disponibles, «il n'existe aucune preuve que les animaux de compagnie et d'élevage jouent un rôle dans la propagation du virus SARS-CoV-2» à l'origine de la COVID 19.

Toutefois, relève l'ANSES, une éventuelle transmission par un aliment «implique nécessairement la contamination de cet aliment par un malade ou une personne infectée par le virus, lors de sa manipulation ou de la préparation du repas». Dans ce contexte, tous produits animaux et tous produits végétaux peuvent être contaminés par une personne testée positive au COVID 19.

Voilà qui fait planer une grosse inquiétude au regard du non respect des gestes barrières par les bouchers de l'abattoir de Port-Bouët. Le Directeur des abattoirs et de l'hygiène alimentaire au niveau du District autonome d'Abidjan, Dr Dagnogo Komissiri, a tenu à rassurer sur l'application des mesures pour contrer l'expansion de la maladie à coronavirus dans nos abattoirs. «Vous savez, à partir du moment où on fait passer le message, il y a une équipe



Des boeufs sur les lieux d'abattage...

qui sillonne pour veiller au respect de la consigne. Nous avons aussi les policiers parce que nous bénéficions d'un poste de police dont les agents veillent également au respect des recommandations. Nous travaillons aussi en fonction de l'analyse du risque : c'est-à-dire que plus il y a du monde, plus nous renforçons notre présence et moins il v a du monde, nous assouplissons

le dispositif», a-t-il indiqué (Cf interview page 6 et 7).

MESURES DE PROTECTION RENFORCÉES

A noter qu'après analyse de l'évolution de la situation, le Conseil National de Sécurité (CNS), à l'issue de sa séance du 09 avril 2020, a pris des mesures additionnelles pour renforcer celles déjà prises relatives à la distanciation sociale. Ces nouvelles mesures portent notamment sur l'obligation du port de masques, notamment dans le Grand Abidjan, en veillant à leur disponibilité et leur gratuité, à commencer par le personnel de santé et les forces de Défense et de Sécurité et concernent aussi le confinement obligatoire à domicile de toutes les personnes fragiles, notamment les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques.

Les autorités ivoiriennes ont, en outre, décidé de la réduction des déplacements non essentiels, la mise en œuvre effective du télétravail, la réduction du nombre de passagers dans les véhicules de transport en commun et dans les véhicules personnels.

Par ailleurs, le CNS a renforcé les stratégies de détection, de contrôle, de transmission et de soins, en mettant en place une stratégie de dépistage, avec l'installation à Abidjan de treize (13) centres de prélèvement de proximité dont neuf avant fin avril, sur un total de quarantecinq (45) qui seront déployés sur l'ensemble du territoire national.

Les autorités ivoiriennes ont également décidé de paiement d'amendes ou l'imposition de sanctions, pour toutes les personnes qui violent les règles de confinement à domicile et leur transfert dans des

centres dédiés, non sans encourager la sensibilisation des populations au dépistage.

Des mesures, dont l'application devrait être de mise au niveau des abattoirs d'Abidjan, zone potentiellement fertile à la contamination au COVID-19. En tout cas Dr Dagnogo Komissiri, Directeur des abattoirs et de l'hygiène alimentaires a pris l'ampleur de la gravité de la situation et compte veiller à l'application de toutes les mesures d'hygiène dans ces lieux. «Dans tous les cas, nous prenons en compte vos remarques et nous allons veiller à ce que le port de masque soit de mise dans nos abattoirs tant qu'il y a des clients. Même s'ils ne sont que deux ou trois, que ceux-ci portent le masque et que les bouchers aussi puissent le porter», a promis le président de l'Ordre National des Vétérinaires de Côte d'Ivoire ■



... les étals des bouchers ne manquent pas de viande (Photos. HAP)



Des bouchers au travail...



SIÈGE SOCIAL

Abidjan Cocody Riviera Caddies La Travée Commerciale No 03 Tel.: 22 43 48 51 / 52 83 7272

SOCIÉTÉ EDITRICE MOAHE COMMUNICATION 22 43 48 51 - 52 83 7272

DIRECTEUR GÉNÉRAL 01 04 50 00 - 45 05 05 01 - 77 00 77 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION & RED-CHEF BOSSIEHI Sylvain Jules 09 50 02 77 - 40 73 79 42

INFOGRAPHE: Consty HENNEKA

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE No 21/D du 28 octobre 2019-11-07

> TIRAGE: 5000 exemplaires IMPRESSION: Action+Abidian

CORONAVIRUS A ABIDJAN

Dr Dagnogo Komissiri (Directeur des abattoirs et de l'hygiène alimentaire):

«Il faut être inquiet...»

Interview réalisée far Serge YAVO

Le Directeur des abattoirs et de l'hygiène alimentaire au niveau du District autonome d'Abidjan, Dr Dagnogo Komissiri, s'est "BETAIL D'AFRIQUE" pour évoquer la maladie à Coronavirus. Chercheur au Laboratoire national d'Appui au Développement Agricole, Dr Dagnogo Komissiri est aussi le président de l'Ordre National des Vétérinaires de Côte d'Ivoire. Il évoque ici, sans faux fuyant, les mesures en vigueur au sein des abattoirs d'Abidjan pour lutter contre la propagation de la COVID-19, non sans évoquer ses inquiétudes. Interview.

Monsieur le Directeur, la maladie à Coronavirus serait né de la contamination de la viande de pangolin, certains ont parlé de Chauve-souris. Qu'en dites-vous en tant que vétérinaire?

Dr Dagnogo Komissiri: Je pense que c'est une question qui revient ou bien ce sont des idées qui sont véhiculées. Effectivement, c'est une hypothèse qui a été émise parce que les virus qui ont été isolés chez la chauve-souris et le pangolin sont très proches. Donc, étant donné que le virus existe chez les chauves-souris et que la transmission directe des chauves- souris vers l'être humain ne s'était jamais faite, on a supposé que le virus a transité par le pangolin qui a servi d'intermédiaire avant d'arriver chez l'homme. Mais ce que nous souhaitons en tant que vétérinaire, c'est que, certes nous sommes dans la lutte, mais il serait très important qu'on puisse pousser plus loin les recherches afin qu'on puisse déterminer l'origine du mal, c'est-à-dire l'origine même de ce virus. Nous ne devons pas rester sur les hypothèses parce que le virus qui est isolé aujourd'hui chez l'homme est plus proche. C'est fort possible mais on ne peut pas dire présentement avec certitude que

> Donc à l'heure actuelle, on ne peut pas dire vraiment d'où vient le virus qui est à l'origine de la COVID-19?

Dr D.K.: Il y a une forte adhésion pour l'hypothèse que nous avons évoquée plus haut, mais aujourd'hui on ne peut pas dire à 100/100 que c'est exactement le cas. Le Coronavirus n'est pas un nouveau virus pour nous les vétérinaires. Nous les connaissons, on sait qu'il y a des Coronavirus chez les animaux mais qui ne sont pas transmissibles à l'être humain. Quand vous prenez tous les éleveurs de volailles, lorsque vous discutez avec eux et qu'ils vous disent que nous



Dr Dagnogo Komissiri s'est confié à BETAIL D'AFRIQUE

avons une maladie respiratoire chez nous, c'est-à-dire dans les fermes au niveau des poulets, la maladie respiratoire dont il est question, la plupart du temps il s'agit de la bronchite infectieuse. Et l'agent pathogène responsable de cette infection-là n'est rien d'autre qu'un virus de la famille des Coronavirus. C'est un Coronavirus qui existe. Les Coronavirus existent chez les porcs, les bovins mais ce sont des agents qui sont spécifiques à ces animaux que j'ai cités, qui existent depuis des dizaines d'années mais qui ne passent pas chez l'être humain. Donc dans le monde vétérinaire, on connait ces virus.

Comment alors expliquer que la COVID 19, l'une des formes de Coronavirus, se répande si rapidement chez les hommes ?

Dr D.K.: Je pense que comme c'est récent, c'est depuis décembre 2019, il y a beaucoup de recherches qui doivent être encore faites pour pouvoir mieux connaître ce virus. De toutes les façons, les maladies virales on les connaît. Il n'y a pas de traitement, il faut un vaccin pour pouvoir se prémunir, que ce soit chez les animaux ou chez les hommes. Cependant, chaque fois qu'apparait un nouveau virus, il faut chercher à le connaître pour pouvoir mieux se défendre et mieux le détruire. Donc présentement, on attend encore beaucoup des chercheurs pour pouvoir mieux connaître le virus et savoir pourquoi il est aussi pathogène. Sinon dans le monde animal, les vétérinaires connaissent très bien les Coronavirus. Ils sont responsables de maladies virales qui arrivent : vous avez entendu parler de la grippe aviaire qui est aussi très contagieuse et qui se transmet très vite chez les animaux. Et là encore on sait que ce virus est pathogène, c'est une zoonose qui peut passer chez l'être humain.

Il ne faut donc pas prendre à la légère l'interdiction de la consom-

mation de la viande de chasse?

Dr D.K.: Le problème avec cette histoire de viande de chasse, il faut dire d'emblée que la chasse est interdite en Côte d'Ivoire et même si on ne respecte pas cette interdiction, il faut souligner que de façon réglementaire, la chasse est interdite. A partir de là, le problème ne devrait même pas se poser. J'évite d'interpréter pour ne pas qu'on ne dise pas après que c'est le président de l'Ordre des vétérinaires qui dit qu'on peut manger cette viande-là ou qu'on ne peut pas en consommer. Donc cette question me dérange mais ce qu'il faut savoir c'est que la chasse est interdite en Côte d'Ivoire, normalement, on ne doit pas chasser. Mais le problème de ces viruslà, on a vu par exemple le cas d'Ebola, ce sont des virus qui viennent probablement du monde animal. Mais qu'est-ce qu'on fait ? On en parle et après on oublie. Je pense que qu'elle que soit la viande qu'on a à notre disposition, il faut qu'elle soit manipulée dans de bonnes conditions d'hygiène et que lorsqu'on veut la consommer qu'elle soit bien cuite pour éviter tout problème.

> Justement, pour stopper la propagation de la COVID 19, les autorités ivoiriennes ont pris de grandes mesures qui ont des incidences, comme sur les autres secteurs d'activité d'ailleurs, sur votre domaine. En tant que Directeur des abattoirs à Abidjan, quel est le point de la situation en termes de difficultés rencontrées au niveau des abattoirs ?

Dr D.K.: Il faut dire que la question est vaste mais la première difficulté, c'est déjà au niveau des acteurs. C'est-à-dire nous, je veux parler de l'administration, les inspecteurs, les producteurs, je veux parler des commerçants, des chevillards, des bouchers, je veux même parler des consommateurs qui viennent s'approvisionner en viande. Parce que quand vous avez l'habitude de vous côtoyer, de vous

bousculer amicalement avec les poignées de mains et tout, et puis aujourd'hui on dit qu'il ne faut plus le faire, il faut moins de 50 personnes dans les espaces, il faut que vous soyez à un mêtre l'un de l'autre, j'avoue que ce n'est pas facile : c'est la première difficulté! La deuxième difficulté que nous rencontrons, c'est de faire l'abattage dans de bonnes conditions d'hygiène parce que pour abattre un animal, il faut plusieurs personnes. Aujourd'hui, nous avons la chance à Abidjan, ce n'est pas le cas dans tous les abattoirs, d'avoir une chaîne d'abattage où les hommes peuvent travailler d'un poste à l'autre avec des distances de deux à trois mètres. Ca c'est une chance.

Que préconisez-vous pour les autres abattoirs qui ne disposent pas de cette technologie ?

Dr D.K.: Mais si les autres abattoirs n'ont pas cette possibilité d'avoir une chaîne telle que je viens de la décrire, et qu'on est quatre ou cinq à s'asseoir sur l'animal pour le faire tomber et l'immobiliser dans des conditions où c'est la force physique qui est demandée, vous voyez que cela peut être une condition de propagation du virus.

suite à la page 5

Lucarne

Des ANAG

COVID 19: Dosso Moussa sur le terrain

Le ministre ivoirien des ressources animales et halieutiques, Dosso Moussa, veut prémunir son département ministériel ainsi que les secteurs sous sa tutelle de la pandémie de COVID 19 contre laquelle la Côte d'Ivoire, à l'instar des pays du monde, lutte présentement. Le mardi 7 avril 2020, le membre du gouvernement a effectué une visite de terrain pour sensibiliser les professionnels du monde animal et halieutique. Celle-ci l'a conduit successivement dans les communes de Cocody, Marcory et Treichville où il a tiré l'attention des acteurs sur la menace que représente ce virus et insisté sur les mesures gouvernementales à observer pour faire barrage à COVID 19. Au centre vétérinaire de Cocody, Dosso Moussa a relevé la complexité de la tâche des agents qui se situe à cheval sur les univers animal et humain, les invitant à plus de vigilance car le virus pourrait être présent aussi bien chez les animaux que chez les hommes. Au terme de son passage dans ce centre, il a souhaité que les propriétaires d'animaux domestiques s'en occupent avec bienveillance, en mettant régulièrement à jour les carnets de vaccination de ceux-ci. A Marcory, c'est sur le site des mareyeuses d'Anoumabo que s'est rendu M. Dosso. Il a demandé aux femmes d'avoir constamment à l'esprit la santé alimentaire des populations, étant donné qu'elles sont en contact avec le poisson. «Vous devez redoubler de vigilance pour qu'ici aussi on puisse stopper la propagation de cette pandémie», a-t-il conseillé. Au port de pêche à Treichville, le ministre des ressources animales et halieutiques s'est assuré du respect des mesures barrières et qu'aucune pénurie de poisson ne sera enregistrée durant cette crise sanitaire. «Nous avons plus d'un million de contaminés dans le monde avec des dizaines de milliers de personnes décédées. Tous ces chiffres doivent nous interpeller pour changer notre comportement vis-à-vis de cette pandémie», a martelé Dosso Moussa. Notons qu'aux différentes étapes de sa tournée, le ministre a conseillé le lavage régulier des mains au savon et à l'eau, l'utilisation de gel hydroalcoolique, le respect de la distance d'un mètre entre les individus, le port des masques de protection...Des mesures édictées par l'Etat ivoirien et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour freiner la propagation de COVID 19



Donc à l'abattoir de Port-Bouët, je peux dire qu'on a cette chance d'avoir une chaîne d'abattage moderne où on n'a même pas besoin d'attraper nousmêmes l'animal car il y a un piège à contagion automatique qui va l'immobiliser et chacun à son poste, on fait progresser. Cela réduit considérablement la possibilité de propager la maladie entre nous. Pour les autres abattoirs, il faudra penser à installer une pareille chaîne d'abattage, en tout cas dans tous les abattoirs où on a au moins vingt bovins abattus par jour. Cela sera vraiment intéressant pour la population et pour les professionnels.

Qu'en est-il des autres difficultés?

Dr D.K.: Les autres difficultés résident dans le fait que, en Côte d'Ivoire, nous ne sommes pas autosuffisants en matière de protéines animales. Quand je parle de protéines animales, il y a la viande, le lait, le miel, et même le lait en poudre et autres. En termes de protéines animales, nous dépendons énormément de l'extérieur. En ce qui concerne la viande, la population du District d'Abidjan aime la viande qu'on qualifie de fraîche c'est-à-dire la viande saignante qui provient des animaux qu'on vient d'abattre. Donc nous importons beaucoup de bétails vifs, qui arrivent sur pied et que nous abattons. Quand vous prenez le cas de l'abattoir de Port-Bouët, avant la crise (de la COVID 19, Ndlr) nous étions autour de 450 à 500 bovins abattus par jour, 250 à 300 petits ruminants abattus par jour. Vous imaginez que pour convoyer tous ces animaux des zones de production qui sont le centre et le nord de la Côte d'Ivoire, et essentiellement nos voisins que sont les pays sahéliens tels que le Mali et le Burkina Faso, cela requiert vraiment une logistique. Et ces animaux, quand ils arrivent, ils sont convoyés, c'est vrai qu'on les met dans des camions mais il y a des commerçants qui viennent avec leur bétail et il y a aussi des bouviers. Si vous faites attention lorsque vous êtes sur l'autoroute, d'ici à Ouangolodougou ou Niélé, vous voyez ces grands camions avec les cornes des bovins qui apparaissent et des jeunes qui se trouvent aussi dans les remorques. Ce n'est pas parce qu'ils ne peuvent pas rentrer dans la cabine mais ils doivent surveiller ces animaux jusqu'à Abidjan. Parce que si l'un de ces animaux se couche, il sera piétiné par les autres et il va crever. Alors cela fait une perte. Donc ces jeunes surveillent ces animaux du point de départ au point d'arrivée afin qu'ils arrivent sur leurs quatre pattes à Abidian. Donc tout ce monde arrive. c'est-à-dire le commerçant, les bouviers qui surveillent les bêtes...Et quand ils arrivent, il faut qu'ils retournent. Aujourd'hui, le Grand Abidian est fermé, s'ils ne retournent pas, qui viendra nous approvisionner demain

Docteur, vous avez parlé des bêtes qui viennent, nous avons fait un tour dans les marchés et



Le Directeur des abattoirs et de l'hygiène alimentaire au District autonome d'Abidjan veille au respect des mesures barrières contre la Covid-19 (Photos. HAP)

nous avons constaté que la plupart des bouchers ne portent pas les masques, les mesures barrières comme la distanciation ne sont pas de mise. Alors Dr, est-ce que l'abattoir n'est pas aujourd'hui un foyer de propagation de la COVID 19?

Grand Angle

Dr D.K.: Je pense que pour l'instant, l'abattoir n'est pas un foyer de propagation de la maladie à Coronavirus mais il va falloir qu'on y veille parce que si vous n'avez pas vu probablement les masques, vous avez dû observer les points de lavage des

Est-ce que cela est suffisant?

Dr D.K.: Vous savez, les mesures qui ont été prises, on est allé étape par étape, et au fur et à mesure on augmente la fermeté et la rigidité de ces mesures. Avant le port du masque n'était pas obligatoire. Au début, nous avons eu plusieurs réunions ici où nous avons appelé les acteurs pour les féliciter car les premiers moyens de lutte pour observer les mesures barrières, ce sont ces acteurs eux-mêmes qui sont allés chercher les seaux qu'ils ont placés aux différentes entrées avec de l'eau et les produits désinfectants. Si vous aviez eu l'occasion d'interroger chaque boucher, vous auriez su que dans chaque boucherie, il y a du gel hydroalcoolique. Ça ce sont des mesures que nous avons demandées de façon obligatoire. On n'avait pas exigé le port du masque au début parce que le niveau de contamination ne le demandait pas. Mais aujourd'hui, je pense que ce n'est plus uniquement les bouchers qui doivent porter le masque, même les clients doivent venir aussi avec leur masque. Donc, de façon progressive, on va arriver à cela car on ne peut pas faire l'économie du port du masque actuellement. Donc aujourd'hui, nous sommes obligés d'exiger que non

seulement les clients portent le masque pour venir faire leurs achats pour se protéger et protéger les autres, mais aussi que les bouchers en portent pour protéger les clients qui viennent

Nous avons vu plusieurs bouchers qui ne portaient pas de masque...

Dr D.K.: Vous savez, à partir du moment où on fait passer le message, il y a une équipe qui sillonne pour veiller au respect de la consigne. Nous avons aussi les policiers parce que nous bénéficions d'un poste de police dont les agents veillent également au respect des recommandations. Et comme ils savent que l'après-midi il n'y a pas assez de clients, et qu'on relâche un peu car nous travaillons aussi en fonction de l'analyse du risque : c'est-àdire que plus il y a du monde, plus nous renforçons notre présence lorsqu'il y a moins de monde, nous assouplissons le dispositif. Mais dans tous les cas, nous prenons en compte vos remarques et nous allons veiller à ce que le port de masque soit de mise tant qu'il y a des clients même s'ils ne sont que deux ou trois, que ceux-ci portent le masque et que les bouchers aussi puissent le porter.

Docteur, il est de plus en plus question d'un vaccin qui pourrait être testé en Afrique... De quoi s'agit-il exactement?

Dr D.K.: Pour le moment, je préfère ne pas me prononcer sur tout ce qui se passe sur les réseaux sociaux. Ce qu'on sait, c'est que lorsqu'un virus ou un agent pathogène comme la COVID 19 apparaît, il faut attendre en moyenne douze mois pour mettre en place un vaccin. Un an à peu près pour mettre en place un vaccin fiable. Parce que le gros problème avec ces virus, c'est qu'ils mutent de façon régulière. C'est-à-dire que vous avez un

virus COVID 19 aujourd'hui, dans le cadre de sa transmission, de sa manipulation, il peut avoir une erreur dans le génome et cela crée un autre virus. Et le virus COVID 19 A peut donner un autre virus COVID 19 B. Si vous prenez le vaccin contre la COVID 19 A pour vacciner en guise de prévention contre le virus B, il va sans dire que ca ne marchera pas. C'est pour cela que nous devons être prudents. Nous savons qu'en général pour les maladies virales, il n'y a pas de traitement. La meilleure manière de se prémunir, c'est la prophylaxie médicale et la prophylaxie sanitaire qui concerne ce qu'on appelle les mesures barrières que sont le lavage des mains, le port du masque, la distanciation... Pour la prophylaxie médicale, qui est le vaccin, je pense que d'ici quelque temps, il y aura un vaccin qui sera disponible. C'est le même cas que nous connaissons avec la grippe : cette année quand vous vaccinez contre une grippe saisonnière, l'année qui suit, vous devez changer de vaccin. Maintenant comme nous sommes rodés sur la question, dès que les premiers malades sont là, on fait les différents prélèvements, le typage, on rentre en laboratoire et on sort avec le vaccin. Mais le virus du COVID 19 ne nous avait pas prévenus qu'il serait là. Il faut donc permettre aux chercheurs de mettre en place le vaccin qui soit véritablement efficace. Cela n'empêche qu'il ait des tentatives et des essais pour voir si ça pourrait marcher. Mais pour le moment, je préfère qu'on laisse la parole aux chercheurs qui vont nous trouver le vaccin qu'il faut afin qu'on puisse se prémunir de cette maladie.

D'aucuns disent que cette maladie pourrait causer de nombreux dégats humains en Afrique. Docteur, est-ce qu'il faut être inquiet ?

Dr D.K.: Oui! Avant qu'on ne trouve

un vaccin, il faut être inquiet. Vous avez vu vous-mêmes que hier (mardi 7 avril 2020, Ndlr) on a fait un bond avec plus de 60 nouveaux cas. Donc il faut être inquiet. Je vous disais que lorsque vous vous rendez dans certaines communes, dans certains quartiers, vous avez l'impression que nous ne sommes pas dans le même pays car les gens ne sont pas conscients. Et ont tendance à faire croire que c'est une maladie des Blancs et que ça ne tue pas les Noirs. Mais si on continue ainsi, on va avoir beaucoup de dégâts et il faut être très inquiet. Sur ce point, il faut qu'on continue de sensibiliser comme le font déjà nos autorités...

Justement, que pouvez-vous dire, à l'heure actuelle, aux populations?

Dr D.K.: Il faut énormément de sensibilisation et de compréhension. Tous ceux qui s'y connaissent et qui ont une culture scientifique dans le domaine ne doivent pas se lasser d'échanger avec nos parents afin de les sensibiliser. Parce qu'il se trouve encore des gens qui pensent qu'on plaisante. Et quand tu leur demandes ce qu'ils pensent des nombreux cas de décès enregistrés dans certains pays où on dénombre jusqu'à mille morts en 24 heures du fait de cette maladie, ils donnent l'impression que ça n'arrive qu'aux autres. Au début même on disait que ça n'arriverait pas ici, et qu'avec la température, ça n'allait pas arriver mais on se rend compte qu'audelà même de 30 degrés, le virus est là. Et aujourd'hui, de façon scientifique, il a été prouvé que COVID 19 peut passer de l'homme à l'animal. A Hong Kong, deux chats ont été contaminés par leur propriétaire, en Belgique, il y a un chat qui a été contaminé par son propriétaire. Même si aujourd'hui on n'a pas encore la preuve que le virus peut passer d'un animal à un autre, on est sûr qu'il passe de l'être humain à l'animal. Des animaux ont été testés et cela a été prouvé. Donc vous imaginez que si on continue de plaisanter avec cela, et qu'un jour un virus se crée et qui est capable de passer de l'animal à l'homme, vous imaginez ce que ça peut devenir. Donc il faut que les populations prennent la menace au sérieux. Qu'on continue de sensibiliser et que tous les parents sachent que ce qui se passe ailleurs c'est ce qui est en train d'arriver chez nous. Nous sommes aujourd'hui à trois morts, on va prier Dieu pour qu'on n'en enregistre plus mais en priant Dieu, il faut qu'on ait de bons comportements. Toutes les décisions que les autorités prennent comme mesures barrières, il faut qu'on les respecte. Il faut qu'on porte le masque surtout au niveau d'Abidjan qui est l'épicentre de la contamination où il n'y a pas une commune qui n'est pas touchée. C'est pourquoi aujourd'hui il est conseillé de porter le masque à Abidjan

> Interview réalisée par Serge YAVO

COVID-19: Y A-T-IL TRANSMISSION PAR LES ANIMAUX?

Voici ce que révèle une étude réalisée en France

Source: ANSES

Interrogée sur la transmission potentielle de la maladie Covid-19 par l'intermédiaire d'animaux domestiques ou d'aliments contaminés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a estimé qu'il n'y a pas de transmission par les animaux d'élevage et les animaux de compagnie.

ANSES a réuni en urgence un groupe d'experts spécialisés pour répondre à cette question. Sur la base de leur rapport, elle conclut qu'à la lumière des connaissances scientifiques disponibles, il n'existe aucune preuve que les animaux de compagnie et d'élevage jouent un rôle dans la propagation du virus SARS-CoV-2 à l'origine de cette maladie. En conséquence, une éventuelle transmission par un aliment implique nécessairement la contamination de cet aliment par un malade ou une personne infectée par le virus, lors de sa manipulation ou de la préparation du repas. Dans ce contexte, tout type d'aliment peut être concerné (produits animaux, produits végétaux). Par ailleurs, si aucun élément ne laisse penser que la consommation d'aliments contaminés puisse conduire à une infection par voie digestive, la possibilité d'infection des voies respiratoires lors de la mastication ne peut être totalement exclue. L'Agence rappelle que la cuisson et les bonnes pratiques d'hygiène, lors de la manipulation et la préparation des denrées alimentaires, préviennent efficacement la contamination des aliments par le virus SARS-CoV-2.

Depuis son émergence en décembre 2019 en Chine, les connaissances acquises sur le coronavirus SARS CoV-2, responsable de la maladie Covid-19, montrent que la voie principale de transmission du virus est interhumaine, par contact entre les personnes ou à travers l'inhalation de gouttelettes infectieuses émises par les patients lors d'éternuements ou de toux.

Néanmoins, comme la structure génétique du virus indique une source originelle animale probable, l'ANSES a été interrogée et a ainsi mobilisé un groupe d'expertise col-



Le Pangolin serait à l'origine de la maladie à Coronavirus (Ph. Achives)

lective d'urgence sur le rôle potentiel des animaux domestiques et des aliments dans la transmission du virus.

RÔLE POTENTIEL DES ANIMAUX DOMESTIQUES DANS LA TRANSMISSION DU VIRUS

Concernant une éventuelle transmission du virus par des animaux d'élevage et des animaux domestiques, les conclusions du groupe d'experts indiquent que :

* Par sa structure génétique, le virus SARS-CoV-2 semble effectivement avoir pour source initiale un animal. Il provient probablement d'une espèce de chauve-souris avec ou sans intervention d'un hôte intermédiaire. Cependant, dans le contexte actuel et au vu des informations disponibles publiées, le passage du SARS-CoV-2 de l'être humain vers une autre espèce animale semble actuellement peu probable.

* Le virus SARS-CoV-2 se lie à un récepteur cellulaire spécifique, qui constitue sa porte d'entrée dans les cellules. Même si ce récepteur est identifié chez des espèces animales domestiques et semble capable d'interagir avec le virus humain, et que les études à ce sujet doivent être approfondies, les experts rappellent que la présence du récepteur n'est pas une condition suffisante pour permettre l'infection de ces animaux. En effet, le virus n'utilise pas seulement le récepteur mais aussi d'autres éléments de la cellule qui lui permettent de se répliquer.

* Si le génome du virus a été détecté dans les cavités nasales et orales d'un chien au contact d'un patient infecté à Hong Kong, la détection du génome n'est pas une preuve suffisante pour conclure à une infection de l'animal. Une contamination passive n'est pas à exclure, notamment du fait de la survie possible du virus sur une muqueuse humide sans nécessairement s'y répliquer. Au vu de ces éléments, les experts soulignent la nécessité d'investiguer de façon plus approfondie ce cas en réalisant des analyses supplémentaires, et de poursuivre la communication des résultats au fur et à mesure de leur réalisation.

TRANSMISSION POTENTIELLE DU VIRUS VIA LES ALIMENTS

La contamination d'un animal étant peu probable, la possibilité de transmission directe du virus par un aliment issu d'un animal contaminé a été exclue par les experts. Seule l'hypothèse de la contamination de l'aliment par un humain malade, ou porteur asymptomatique du virus SARS-CoV-2, a été investiguée. La contamination pourrait avoir lieu par le bais de gouttelettes respiratoires issues d'un patient contaminé. Toutefois la question de la voie féco-orale se pose, des particules virales ayant été détectées dans les selles de certains patients. Le groupe d'experts conclut que :

Le groupe d'experts conclut que :

* Dans l'état des connaissances à ce
jour, la transmission du virus
SARS-CoV-2 par voie digestive directe est écartée. En effet, si l'on
observe la présence du virus dans
les selles de patients, il est vraisemblable qu'elle s'explique par la circulation du virus dans le sang suite
à l'infection respiratoire plutôt que
par voie d'entrée digestive. Toute-

fois, la possibilité d'infection des voies respiratoires lors de la mastication ne peut être totalement ex* Par analogie avec d'autres coronavirus connus, ce virus est sensible aux températures de cuisson. Ainsi, un traitement thermique à 63°C pendant 4 min (température utilisée en liaison chaude en restauration collective) permet de diviser par 10 000 la contamination d'un produit alimentaire.

* Une personne infectée peut contaminer les aliments en les préparant ou en les manipulant avec des mains souillées, ou en les exposants à des gouttelettes infectieuses lors de toux et d'éternuements. Appliquées correctement, les bonnes pratiques d'hygiène sont une manière efficace de prévenir la contamination des denrées alimentaires par le virus SARS-CoV-2.

L'ANSES et les experts de son groupe d'expertise collective d'urgence resteront attentifs aux études et informations à venir susceptibles de faire évoluer cette évaluation

Bétail Plus

Par Nana Flaure ABOLE

COVID 19 bouleverse le marché de la viande

Cela ne pouvait en être autrement. Avec l'arrivée du nouveau coronavirus, qui a imposé aux différents Etats de prendre des mesures visant à contenir la pandémie de COVID 19, les filières agroalimentaires et singulièrement celle de la viande bovine sont bouleversé. En Côte d'Ivoire, ce secteur ne sortira pas indemne de cette crise même si les chiffres de cette perturbation ne sont pas encore disponibles pour qu'on puisse en mesurer l'ampleur. Mais on peut le dire, les commandes nationales et internationales en matière de protéines animales (viande) ne sont pas les mêmes quand période de normalité. Selon un spécialiste du domaine agroalimentaire que nous avons pu interroger, la fermeture des établissements scolaires et universitaires, ainsi que celle des restaurants et maquis va impacter négativement le marché de la viande. Il explique que l'arrêt d'activité des écoles qui induit celui des cantines scolaires et universitaires, l'interdiction d'ouvrir infligée aux restaurants et maquis va réduire les commandes et ébranler des entreprises du secteur dont les avoirs sont essentiellement basés sur des conventions et partenariats signés avec ces établissements. «Il est clair que les cantines scolaires et universitaires qui sont fermées ne passeront plus de commandes de viande. Or on sait que celles-ci absorbent, lorsqu'elles sont en activité, une part considérable de la production de viande. De plus, la consommation hors domicile va chuter et la fermeture des restaurants et maquis va engendrer un manque à gagner au niveau des entreprises du secteur», explique le spécialiste. Est-ce que la consommation de viande des ménages peut combler le gap créé par les mesures prises par le gouvernement ivoirien? A cette question, l'expert répond par la négative car la erise du nouveau coronavirus, en plus d'être sanitaire, est économique et selon lui, le second volet de la crise va persister du moment où perdure la pandémie. «A moyen et long terme, il paraît probable que le ralentissement économique provoqué par les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la riposte liée à la maladie COVID 19 aura des effets sur le pouvoir d'achat des ménages ivoiriens et donc sur leur consommation en général et leur consommation de viande en particulier», soutient-il. Avant d'espérer une fin rapide de la crise sanitaire afin que le bouleversement du marché de la viande n'atteigne pas des proportions difficilement

COVID-19 / CÔTE D'IVOIRE: PORT DE MASQUES ET CONFINEMENT OBLIGATOIRES...

Communiqué du Conseil National de Sécurité

e Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara, a présidé ce jeudi 9 avril 2020, une réunion extraordinaire du Conseil National de Sécurité (CNS) à laquelle a pris part le Comité des Experts du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Cette rencontre est la deuxième que le Conseil National de Sécurité consacre à l'examen de la situation de crise sanitaire liée à la pandémie de la maladie à Coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire, après celle tenue le 16 mars 2020.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- L'évolution de la pandémie de la maladie à Coronavirus en Côte d'Ivoire,
- L'examen des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence,
- L'opérationnalisation du plan de soutien économique, social et humanitaire, annoncé par le Premier Ministre, le 31 mars 2020.

A l'issue du point fait par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique sur l'évolution de la maladie, il ressort qu'à la date du 08 Avril 2020, on enregistre 384 cas positifs, 48 cas déclarés guéris et 3 cas de décès.

Le Ministre a également indiqué que le plan de riposte sanitaire de 95,5 milliards de francs CFA dont 25 milliards de francs CFA financés par l'Etat, a permis l'accroissement des disponibilités hospitalières par la construction de nouveaux dispositifs hospitaliers en préfabriqués, l'acquisition d'importants stocks de matériel et de médicaments contre le COVID-19 ainsi que d'équipements de protection individuelle dont la distribution, notamment au personnel de santé et aux Forces de Sécurité et de Défense, a démarré sur l'ensemble du territoire national.

A l'issue du compte-rendu du Ministre de la Sécurité et de la Protection civile relatif à l'application de l'état d'urgence, il apparaît que le couvre-feu a été généralement respecté même si l'on déplore l'interpellation et le déferrement de 594 contrevenants.

Le Conseil National de Sécurité a condamné les actes de vandalisme sur les installations destinées au dépistage du Coronavirus et a invité le Ministre de la Sécurité et de la Protection civile à renforcer les dispositifs d'encadrement et de sécurisation.

Le Conseil National de Sécurité a, par ailleurs, été informé de la bonne application des mesures d'interdiction de circuler entre le Grand Abidjan et les villes de l'intérieur du pays, et rappelle que cette disposition demeure le meilleur moyen d'éviter de nouveaux foyers à l'intérieur du pays. En outre, les demandes de laissez-passer pour les déplacements à titre exceptionnel entre le Grand Abidjan et l'intérieur du pays se feront dorénavant en ligne, sur inter-



Le chef de l'Etat, Alassane Ouattara, a présidé la dernière réunion du Conseil National de Sécurité (CNS) (Ph. DR)

net.

Au plan du soutien économique, social et humanitaire,

Le Conseil National de Sécurité a été informé de ce que les discussions sont en cours avec le secteur privé pour l'opérationnalisation des mesures d'accompagnement arrêtées par le Gouvernement.

Par ailleurs, concernant le Fonds de solidarité d'une dotation initiale de 20 milliards de

francs CFA de l'Etat, il permettra notamment la distribution de vivres et non vivres dès la

semaine prochaine, en soutien aux populations vulnérables.

Au terme des délibérations et après l'analyse de la situation, le Conseil National de Sécurité a pris les mesures additionnelles suivantes :

Au titre du renforcement des dispositions de distance sociale, les nouvelles mesures portent sur :

- l'obligation du port de masques, notamment dans le Grand Abidjan, en veillant à leur disponibilité et leur gratuité, à commencer par le personnel de santé et les forces de Défense et de Sécurité ;
- le confinement obligatoire à domicile de toutes les personnes fragiles, notamment les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques ;
- la réduction des déplacements non essentiels ;
- la mise en œuvre effective du télétravail ;
- la réduction du nombre de passagers dans les véhicules de transport en commun et dans les véhicules personnels, dont les modalités seront communiquées par le Ministre des Transports. Au titre du renforcement des stratégies de détection, de contrôle, de transmission, et de soins :
- la mise en place d'une stratégie de dépistage, avec l'installation à Abidjan de treize (13) centres de prélèvement de proximité dont neuf avant fin avril, sur

un total de quarante-cinq (45) qui seront déployés sur l'ensemble du territoire national;

- Le paiement d'amendes ou l'imposition de sanctions, pour toutes les personnes qui violent les règles de confinement à domicile et leur transfert dans des centres dédiés;
- La sensibilisation des populations au dépistage ;
- La lutte contre la stigmatisation des cas confirmés ;
- La fabrication par l'industrie locale et l'importation massive de masques destinés à l'usage des populations ;
- La production des médicaments par l'industrie pharmaceutique locale en vue de la couverture des besoins nationaux.

Par ailleurs, au titre des mesures d'usage simple, le Conseil National de Sécurité rappelle aux populations, le maintien et la poursuite avec responsabilité, civisme et discipline des mesures de prévention recommandées par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Il s'agit:

- o du lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon ou l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique :
- * de tousser ou d'éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir à usage unique à jeter immédiatement dans une poubelle ;
- * de saluer sans se serrer la main ; d'éviter les accolades et les embrassades ;
- * d'observer une distance d'au moins 1 mètre entre les personnes ;
- * d'éviter les rassemblements et les déplacements non indispensables.

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, tout en félicitant les populations vivant en Côte d'Ivoire pour les efforts consentis dans la lutte contre ce fléau, les invite à la responsabilité, à la discipline et au strict respect de ces mesures de santé publique.

Le Président de la République remer-

cie toutes les personnes morales et phy-

siques de bonne volonté, qui ont manifesté leur générosité et leur soutien en faisant des dons importants pour la lutte contre le Coronavirus.

Le Président de la République a instruit le Premier Ministre aux fins de procéder, dès la fin du mois d'avril 2020, au paiement des primes au personnel de la Santé, aux forces de Défense et de Sécurité ainsi qu'aux autres acteurs publics engagés en première ligne dans le combat contre le Coronavirus.

A l'issue de la réunion du Conseil National de Sécurité, le Président de la République a exprimé sa satisfaction à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie COVID-19 et les a encouragés à maintenir cette dynamique.

Fait à Abidjan, le Jeudi 09 avril 2020 Pour le Conseil National de Sécurité, Le Secrétaire Général de la Présidence de la République

Bon à Savoir

Par S. YAVO (Source: journaldemontreal.com)

Les Coronavirus et les animaux

Depuis quelques jours, le mot «coronavirus» est sur toutes les lèvres pour parler d'un nouveau virus de la famille des (2019-nCoV) qui a été détecté à Wuhan en Chine, surtout depuis que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a convenu que cette éclosion répond aux critères d'une urgence de santé publique de portée internationale. Jusqu'à présent, ce nouveau coronavirus ne touche pas les animaux. Cela devrait rassurer les propriétaires d'animaux à ce sujet. Sachant cela, saviez-vous qu'il existe d'autres coronavirus qui peuvent affecter nos animaux de compagnie? En fait, quand on parle de coronavirus, on parle d'une grande famille de virus, les coronaviridae, qui ont une structure de base similaire : ils ont une enveloppe qui ressemble à une couronne, d'où son nom « corona », qui veut dire couronne. Donc, différents coronavirus ont été identifiés chez les mammifères et les oiseaux au fil du temps. Ceux-ci sont généralement associés à des maladies gastrointestinales ou à des maladies respiratoires. Certains de ces virus produisent des symptômes plutôt bénins et d'autres, plus sévères. Jusqu'à présent, en ce qui a trait aux chats et aux chiens, ils peuvent être porteurs de certains coronavirus, mais ceux-ci sont spécifiques à l'espèce : ils ne peuvent donc pas nous les transmettre. Ceci étant dit, l'hygiène est toujours de mise et on devrait toujours se laver les mains pour éviter d'autres maladies transmissibles de l'animal à l'homme (et vice versa) comme la salmonellose, par exemple. Chez le chien, le coronavirus canin peut provoquer des symptômes de gastro-entérite, plutôt bénins, et se propage généralement par les selles. Les animaux infectés sont souvent jeunes. Les animaux attrapent souvent ce virus dans les refuges ou élevages, des endroits où il y a plusieurs chiens. Chez le chat, un autre coronavirus se propage aussi via les matières fécales et provoque généralement des signes cliniques digestifs bénins (diarrhée, vomissements, anorexie). Malheureusement, il arrive parfois que ce virus subisse une mutation et cause alors une maladie du nom de péritonite infectieuse féline (PIF), une maladie mortelle





Union - Discipline - Travail

CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Eviter tout contact étroit avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les oeufs.



📞 143 ou 101

ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366









